



COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°112 lundi 3 novembre 2008

Cérémonie du 11 Novembre :

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants d'Aussac-Vadalle vous invitent au **90^{ème} Anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 :**

Déroulement de la cérémonie

- **11h15** Rassemblement à la croix d'Aussac puis dépôt de gerbes au Monument aux Morts,
- **11h30** Vin d'honneur à la salle des associations offert par la municipalité. *Venez nombreux*
A l'issue de cette cérémonie, l'Amicale des Anciens Combattants organise son banquet annuel du 11 novembre qui aura lieu au centre socioculturel d'Aussac-Vadalle à partir de 13 heures.

Toutes les personnes souhaitant participer au banquet seront les bienvenues.

Le prix du repas :

- 12 euros /personne pour les adhérents
- 22 euros / personne pour les non adhérents

Pour vous inscrire appeler le 05.45.20.63.59, Monsieur LINARD Jean Pierre, **avant le 05 novembre 2008**

Fermeture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi **07 novembre au vendredi 14 novembre 2008**.

Inscription sur la liste électorale :

Pour les nouveaux habitants de la commune et les jeunes qui auront 18 ans avant le 1 janvier 2009, nous vous informons que vous pouvez vous faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2008 en vous présentant au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Cinéma à Vadalle :

Exceptionnellement 2 séances auront lieu le mardi 4 novembre à 18h et 20h30 pour le film WALL-E (Wall Disney). Le jeudi 06 novembre pour le film PARLEZ MOI DE LA PLUIE et le 20 novembre pour le film FAUBOURG 36, à la salle du Centre Socio-culturel.

La séance est à 5 €.

Nom sur les boîtes aux lettres :

Nous vous remercions de bien vouloir inscrire vos noms sur les boîtes aux lettres en raison du nombre de courrier de plus en plus important qui ne peut pas être distribué.

Vols au cimetière :

Des vols au cimetière ont été constatés. Nous vous demandons d'être prudents en prenant soin de fermer à clef votre véhicule et surtout de sceller les objets funéraires déposés sur les sépultures.

Qualité de la distribution basse tension :

Une étude sur le réseau de distribution publique a été effectuée par ERDF (Electricité Réseau Distribution France), à la demande de la municipalité.

L'analyse des relevés confirme la présence de contraintes électriques sur le poste de Ravaud .

Au vu de ces contraintes, la commune a saisi le Syndicat d'électricité (SDEG) et des travaux de renforcement du réseau sont prévus. Le financement est assuré par le Syndicat sur la base des participations versées par les communes adhérentes. Cette mutualisation permet de faire face à ce genre d'investissement, qui est très lourd pour une commune isolée.

Déclaration de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie :

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux doit remplir un **dossier de déclaration** à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal.

Le dossier comprendra les pièces justificatives suivantes :

- * identification du chien,
- * vaccination antirabique du chien en cours de validité,
- * certificat vétérinaire de stérilisation des chiens mâles et femelles de la première catégorie (chiens dits d'attaque),
- *assurance responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient, pour les dommages causés aux tiers par l'animal

Déclarations de récolte de vin

Votre déclaration de récolte de vin doit être faite **avant le 25 novembre 2008**. Aucune déclaration ne pourra être reçue après cette date.

Eclairage public

La réparation des lampes de l'éclairage public est assurée par le SDEG. Lorsqu'une lampe est en panne il faut prévenir la mairie en précisant le numéro inscrit sur le poteau si possible. Nous déclencherons alors l'intervention de l'entreprise, qui viendra sous 48 heures .

Site internet

Le site internet de la commune www.aussac-vadalle.fr, vous permet d'accéder à de nombreuses informations.